

Préavis filière Maintenons la pression

La grève des 6 et 7 février aura fortement marqué la détermination des salariés de la filière de production à défendre leur outil de travail, leur rôle dans l'aménagement du territoire, le maintien du tissu industriel régional, la solidarité entre les sites et les métiers. Tous s'insurgent contre une réforme jacobine, centraliste, qui remet en cause les choix de vie et fait courir d'immenses risques sur la cohésion et l'efficacité des équipes.

Que ce soit en vidéo-mobile, en fiction, en post-production ou pour les équipes légères et dans les services administratifs, le mouvement aura été massif. A Toulouse, 65% des salariés en grève, à Strasbourg 85%, à Rennes 75%, à Lyon 67%, autant à Marseille ou à Lille où les tournages des fictions ont été interrompus, 50% à Bordeaux et Nancy, et même aux JO en Corée où les salariés de la filière ont aussi débrayé... Et tout cela, en dépit des atteintes avérées au droit de grève et des multiples pressions sur les personnels.

Impossible en effet de décompter les salariés planifiés en récupération ou RTT employeur, en service sans affectation (SSA) voire en repos sur place (RSP), un comble, et ainsi privés d'exercer un droit reconnu par la Constitution. A souligner les pressions contre les chargés de production de la filière que la direction prétend rattachés à la PGA et donc empêchés de suivre le mouvement... La CGT a d'ores et déjà saisi son conseil pour faire sanctionner ces atteintes inqualifiables au droit de grève.

Au terme des négociations du 5 février, la direction a produit un texte intitulé « Relevé des échanges » récapitulant l'état de ses propositions sur :

- l'encadrement de proximité

- l'exercice et l'organisation des activités des cars de la vidéo mobile
- la planification et les collectifs de travail
- le rattachement administratif
- le maintien des matériels des équipes légères et fiction
- la négociation à venir sur le plan de charges fiction 2019

Pour la CGT, ce relevé des échanges est inabouti et nous avons d'ores et déjà élaboré un certain nombre de contrepropositions qui répondent à la plateforme contenue dans le préavis de grève des 6 et 7 février. Nous souhaitons la poursuite des discussions sur cette base, avec les organisations syndicales dépositaires du préavis et suivant un calendrier thématique resserré.

- Définition et missions du cadre de proximité. Rattachement administratif des salariés de la filière. Exercice et organisation de l'activité des cars Vidéo mobile.
- Suite des discussions sur l'exercice et l'organisation de l'activité des cars VM. Temps de trajet. Frais de mission. Localisation.
- Présentation de la stratégie d'approvisionnement des programmes régionaux de France 3 et plan de charges équipes légères et post production.

Au terme de ces discussions et au plus tard avant la clôture de l'information/consultation du CCE du 4 avril 2018, à défaut d'avancées significatives sur les différents points de la plateforme revendicative, la CGT n'écarte pas la possibilité d'un nouveau rapport de force qui pourrait cette fois s'étendre à l'ensemble des personnels de l'entreprise.

Paris, le 7 février 2018